

## Assises de l'éducation prioritaire au collège Henri Longchambon

### Mise en place :

Nous avons été prévenus le lundi 23 septembre que les assises auraient lieu le lundi 30 septembre après midi. Ce timing n'a pas permis de mettre en place une HMIS pour préparer les interventions. La préparation c'est donc faite sous forme de discussions sur le temps de midi et par la mise a disposition, pour les collègues des 10 revendications portée par le SNES.

La première plénière a permis d'exposer en quelques point le rapport de juillet (qui n'a été lu par presque aucun collègue). La répartition dans les six commissions s'est faite aléatoirement pour permettre à chaque commission d'avoir la représentativité la plus large (parents, professeur 2nd et 1<sup>er</sup> degré, ville, IA...) les quelques collègues qui ont voulu changer de commission pour des raisons d'intérêt ont pus le faire.

### Déroulement en commissions :

D'après les retours que j'ai eu de la part de mes collègues, la parole a été très libre.

Le travail dans chaque commission est coupé en deux :

- un premier travail a toutes les commissions qui consiste à pointer, a partir du rapport de juillet, trois point d'accord, trois point de désaccord puis trois point important à aborder.
- Le second est propre à chaque commission, il s'agit de traiter un des point proposés du thème de ladite commission.

En ce qui concerne ma commission (thème n°2 sur la formation), nous avons passé plus de temps sur le premier travail que sur le second car pour nous c'était une fenêtre d'expression libre mais à la fois insuffisante car il fallait se mettre d'accord sur 9 points.

Voici pèle mêle ce qui est ressorti de ce temps de travail dans presque toutes les commissions commissions :

- Insuffisance des sommes allouées à l'EP et impossibilité de faire une réforme efficace à moyen constant.
- Désaccord total sur le fait que les réductions d'effectifs ne sont pas efficaces. Les collègues pensent qu'elle sont indispensables et très insuffisantes. Pour être encore plus efficaces, elles doivent être plus conséquentes. Les collègues dans les différentes commissions ont proposé 15 élèves dans les classes charnières (maternelle, cp, cm2, 6ème) et 18 à 20 dans les autres niveaux.
- Les collègues ont souligné le nombre d'heure passées à travailler dans les établissements mais sans être devant les élèves. Ces temps ne sont pas pris en compte et doivent l'être car ils sont propre à l'EP (ou en tout cas bien supérieurs en EP). La proposition retenue est la décharge d'au moins une heure pour tenir compte des temps de travail.
- Dans la plupart des établissements les collègues sont démunis devant le nombre de casquettes qu'ils doivent porter sans avoir été formé à cela, ils pointent donc un manque de moyen humain et sont d'accord sur le fait que chaque établissement en EP devrait compter dans ses personnels :

- un AS à temps plein (école et collège)
  - au moins deux CPE (collège)
  - un COP à temps plein (collège)
  - un psychologue scolaire (école)
  - un infirmier à temps plein (école et collège)
  - un secrétaire de direction (école)
- 
- La prime ZEP a été abordée, le rapport signale qu'elle n'a pas été efficace dans son rôle d'attirer et de stabiliser des équipes. Les collègues étaient d'accord avec ce constat et ont tenu à préciser qu'elle était largement insuffisante pour cela ; et que d'autre part, il y avait d'autre moyen d'attirer et de stabiliser les équipes : de meilleures conditions de travail (moins d'élèves par classe, une décharge horaire, du matériel...) et un avancement accéléré semblent plus efficace.

Dans ma commission il est ressorti un point de désaccord majeur entre le premier et le second degré, il concerne la part « commune » de la notation des enseignants liée au travail en équipe.

Voilà pour l'essentiel, la principale a dit qu'elle nous transmettrait la synthèse dès qu'elle l'aurait faite, je la ferai suivre pour que nous ayons le détail par commission.